EN BREF

Les sénateurs proposent une augmentation du chèque santé jeune

La mission d'information sur la politique en faveur des jeunes (16 – 25 ans) a rendu ses premières conclusions fin mai 2009. Les sénateurs proposent notamment de mettre en place un chèque santé jeune couvrant 75 % du coût d'une complémentaire de santé.

Défendue depuis longtemps par l'USEM (Union nationale des mutuelles étudiantes régionales), cette mesure vise à pallier le fort déficit de la population étudiante en matière d'accès aux soins. En effet, 83,5 % des étudiants déclarent avoir une complémentaire santé contre 92 % de la population globale (Enquête ESPS, Irdes 2006). Parmi eux, près de la moitié évoque ainsi le motif du coût (Enquête Santé 2007 USEM/FNORS).

500 000 jeunes pourraient être concernés par ce chèque

Qui pourrait bénéficier de cette proposition ? Les jeunes les plus modestes, c'est-à-dire les boursiers et ceux dont les revenus sont inférieurs à 745 euros (pour une personne seule). Aujourd'hui, 150 000 jeunes bénéficient déjà d'un chèque santé, qui couvre seulement 50 % de leur mutuelle, soit environ 100 euros. Avec cette mesure, 50 euros supplémentaires seraient versés. Coût global envisagé par les sénateurs : entre 7 et 10 millions d'euros.

« Plutôt mal connu, ce dispositif pourrait à l'avenir concerner 500 000 jeunes », explique Christian Demuynck, rapporteur de la mission. Soit un coût d'environ ... 30 millions d'euros. Est-ce réaliste ? Tout à fait, selon le sénateur UMP de Seine-Saint-Denis, qui a déjà prévu le mode de financement.

« Aujourd'hui, le bouclier fiscal représente environ 460 millions d'exonérations fiscales. Il faudrait les diminuer de 10 %, ce qui permettrait de financer le chèque santé », explique-t-il. Une proposition pour laquelle il va falloir se battre, le Président de la République ayant pour l'instant toujours refuser de revenir sur cette réforme fiscale emblématique de son mandat.

En attendant Martin Hirsch...

La mission des sénateurs ne s'arrête d'ailleurs pas à ce premier chantier sur le logement, la santé ou encore l'orientation des jeunes. Les parlementaires comptent bien participer, grâce à cette réflexion de deux mois, au débat qui devrait s'ouvrir après la remise du livre vert de Martin Hirsch, prévue aux alentours du 15 juin. Mais aussi poursuivre leur mission, cette fois-ci sur le thème de l'autonomie des jeunes (voir les réflexions de la Commission Hirsch sur l'autonomie).

Un capital de 20 000 euros pour chaque jeune ?

Christian Demuynck évoque déjà une proposition novatrice : créer un capital d'environ 20 000 euros *(1)* que chaque jeune pourrait utiliser, à sa majorité, dans un objectif professionnel (études, formation, apprentissage...). « Donner un patrimoine, plutôt qu'une dette », explique le sénateur.

Une mesure déjà présente en Finlande et dont Luc Ferry, ancien ministre de l'Education auditionné, est partisan, selon le sénateur. Affaire à suivre...

(1) Une sorte de livret, créé dès la naissance et abondé chaque année d'environ 500 euros.

A lire sur letudiant.fr

Camille Stromboni

05.06.09